



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes
handicapées de grande dépendance

Compte rendu de l'action de sit-in du 1^{er} mars 2011
devant la Cabinet de la Ministre de la COCOF Evelyne Huytebroeck
en charge de la politique d'aide aux personnes handicapées

Pour ce 43^{ème} sit-in du GAMP, nous étions une quarantaine à manifester devant le Cabinet de la Ministre Evelyne Huytebroeck et avons tous été accueillis à l'intérieur par la Ministre et deux membres de son Cabinet : Mme Gailly et Mme Velghe.

La réunion a commencé par le témoignage d'un père accompagné de son fils de 17 ans, lequel se trouve 24h/24 à la maison avec ses parents qui ont dû arrêter de travailler ; comme il n'y a AUCUNE solution pour lui en ce moment, la famille s'épuise et est obligée de recourir à des services privés très coûteux. Malgré les mesures prises, il reste des exclus, et ce sont toujours les mêmes personnes ! La Ministre répond qu'elle est sensible à cette situation. Elle rappelle ce que son Cabinet a réalisé depuis 2004. (cfr. Diaporama). Un échange s'ensuit. Les remarques que nous formulons par rapport principalement à la grande dépendance sont les suivantes :

- Nous apprécions le soin que le Cabinet a mis dans la présentation et le détail des chiffres concernant la création de nouvelles places, mais nous souhaiterions aussi une évaluation en % et en relation avec les besoins.
- Pour le reste des politiques, il n'y a pas de quantification du travail accompli, pas d'évaluation non plus, les informations restent trop vagues.
- Le nombre de personnes handicapées est en hausse, l'écart se creuse entre les besoins et les réalisations En tient-on compte ? Quelle est la stratégie globale du Cabinet ? Il y a plusieurs essais et projets pilotes, mais PAS DE STRATEGIE PLANIFIEE. Nous savons que certains centres vont ouvrir, mais y-a-t-il un plan d'action ? Qu'en est-il des petites structures, de l'inclusion, des politiques transversales ?
- Les allocations de remplacement sont les plus faibles d'Europe. Il s'agit d'un problème de droit : ces personnes ont le droit au logement et à l'encadrement, la Belgique a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU et la Charte européenne des droits sociaux... Qu'en est-il ? Il y a une dichotomie entre les moyens et les initiatives.
- Nous avons besoin de petites structures permettant de mieux prendre en compte les besoins très spécifiques des personnes en grande dépendance, avec du personnel formé. Des projets sont en cours comme Les Pilotis, mais ils ne sont toujours pas assurés de fonctionnement une fois qu'ils seront opérationnels.
- Il faudrait une réflexion de fond sur les problèmes d'exclusion et plus particulièrement par rapport à l'autisme, les institutions devraient avoir une « obligation de résultats ». Il y a des personnes pour lesquelles rien de ce qui est offert ne peut convenir, ces personnes restent en-dehors même des services de répit créés pour leur venir en aide ! Il y a des handicaps plus lourds que ceux classés en catégorie C. Il faut donc revoir et affiner les catégories.
- Nous avons besoin d'une structure de court séjour à Bruxelles pouvant accueillir ces personnes en situation d'urgence et lorsqu'elles sont refusées partout.
- Le cas d'un jeune belge de 27 ans, d'origine congolaise, parti temporairement au Congo faute de solutions, est également évoqué. La mère ne le voit pratiquement plus et ses frère et sœur encore moins. Elle a d'énormes problèmes à lui transmettre les médicaments dont il a besoin. Ces médicaments ne lui sont par ailleurs pas remboursés ! Elle tourne en rond et se dit prête à "péter un câble" !
- En ligne générale, nous avons l'impression d'être « largués », « lâchés » par tout le monde. Nous constatons de freins incroyables à la réalisation de quoi que ce soit, cela ne suffit pas de « lister les freins », de faire remonter les problèmes, nous voulons des solutions ! Les délais d'attente sont de plus en plus longs et les parents perdent confiance.
- Nous demandons au Cabinet d'être notre porte-parole dans les médias, car les problèmes du handicap y sont très peu évoqués. Devons-nous nous immoler par le feu ?
- Qu'en est-il des politiques transversales promises en matière de logement, de petite enfance,... ?



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes
handicapées de grande dépendance

- Qu'en est-il d'une meilleure modulation de la prise en charge en fonction des besoins des personnes ?
- Pourrions-nous rencontrer l'ensemble du Collège pour expliquer nos besoins ?

A cela Mme Huytebroeck a répondu point par point, en toute transparence :

- Le budget PH a augmenté de 35 % par rapport à 2004 (le budget du service PHARE est passé de 91 à 123 M d'€). C'est déjà énorme dans la situation actuelle (le secteur du handicap représente 1/3 du budget global).
- Si elle n'a pas encore répondu à toutes les demandes, il y a quand même des progrès : 66 places créées (dont 30 ETP, 14 dans les 10%, 13 en Convention Prioritaire).
- Les préoccupations du cabinet vont au delà du manque de places. Les structures de répit existent et les projets se pérennisent grâce aux nouveaux agréments octroyés depuis 2009 et prévus encore cette année.
- Les Ecolos ne cessent d'interpeller le fédéral pour le rehaussement des allocations sociales ; un texte a été déposé en ce sens mais rejeté par la majorité. Le financement du BAP doit venir de ce niveau de pouvoir là. Nous essayons de faire ce qui est possible avec les budgets que nous avons, nous ne pouvons pas soutenir financièrement plus de 8-9 BAP (projet pilote au sein de la COCOM).
- Nous ferons fonctionner les projets en cours de construction, nous aurons les 4-5 M d'€ en plus pour le fonctionnement, il faut nous faire confiance, le Collège est prévenu et c'est écrit dans l'accord gouvernemental, c'est un engagement public !
- Il y a effectivement plus de personnes handicapées qu'avant, ce qui ne facilite pas la question des budgets...
- La situation actuelle est très difficile : il y a par exemple plusieurs cas de jeunes « borderline » qui se situent entre la santé mentale, le handicap, la justice en cas d'enfermement et l'aide à la jeunesse. Il faudrait des projets adaptés et les budgets appropriés manquent partout !
- L'Interface Grande Dépendance a permis de voir plus clair, les informations remontent et permettent de débattre des solutions à apporter.
- La COCOF a instauré différents partenariats : avec la COCOM pour le projet pilote de formation des aides familiales à domicile ; avec l'ONE et la petite enfance pour l'accueil, l'intégration, la formation des jeunes enfants ; avec la Communauté Française pour l'enseignement spécialisé et l'intégration scolaire ; avec le Ministre Kir pour le transport scolaire ; avec l'aide à la jeunesse et l'AWIPH ; avec le Ministre Cerexhe et le secteur de l'emploi et de l'économie sociale pour les ETA ; avec le Ministre Doukeridis pour le logement ; avec le Fédéral dans le cadre de la conférence interministérielle. La P.H. concerne tous les secteurs.
- La presse ne s'intéresse qu'aux cas extrêmes, il est difficile de la mobiliser sur des dossiers de fond.
- Il faut savoir que 2.500 jeunes par an passent dans les services d'aide à la jeunesse, que 25% des habitants de Bruxelles vivent avec un revenu en dessous du seuil de pauvreté, que le nombre de personnes sans-abri et de personnes âgées augmente aussi. Le secteur de l'aide aux personnes est vraiment en difficulté à tous les niveaux.
- La planification existe pour ce qui est sur la table et là où nous avons les rênes en mains, mais nous ne faisons pas de promesses en l'air, nous sommes vos porte-paroles. Nous sommes conscients que ce qui est fait n'est pas assez, nous allons continuer à nous battre.
- Pour le décret inclusion, les groupes de travail vont commencer, l'expert méthodologique pour les concertations a été nommé. Les travaux vont démarrer sous peu.
- Une réunion pour Les Pilotis est prévue au mois de mars.
- En ce qui concerne le "mémoire" du GAMP (état des lieux de la politique du handicap en référence aux accords de gouvernement et aux déclarations de politique générale), une réponse sera prochainement envoyée.

C'est en remerciant nos interlocuteurs, mais non sans une certaine déception, que nous avons quitté le Cabinet.

Rapporteur : Marie-Christine Terlinden-Snoy